



***ENQUETE PARCELLAIRE***

***Du 14 juin 2011 au 18 juillet 2011 inclus***

***RAPPORT ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE  
SUR L'EMPRISE DES OUVRAGES PROJETES POUR LE  
DEBRANCHEMENT GRAND STADE DU TRAMWAY T3***

***SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS POUR LE RHONE ET  
L'AGGLOMERATION LYONNAISE***

**Préfecture du Rhône**

**Désignation : Arrêté n°2011-3649 du 20 mai 2011**

**Prescription : Arrêté n°2011-3654 du 20 mai 2011**

***Août 2011***

## **SOMMAIRE**

### **1. GENERALITES**

- 1.1- Cadre juridique**
- 1.2- Nature et Objet de l'enquête**
- 1.3- caractéristique du projet**
- 1.4- Composition du dossier**

### **2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

- 2.1- Désignation de la commission d'enquête**
- 2.2- Concertation avec l'autorité organisatrice**
- 2.3- Préparation de l'enquête**
- 2.4- Organisation des permanences**
- 2.5- Visite des lieux**
- 2.6- Information effective du public**
- 2.7- Incidents relevés au cours de l'enquête**
- 2.8- Clôture de l'enquête et modalités de transfert**
- 2.9- Participation du public à l'enquête**

### **3. OBSERVATIONS DU PUBLIC**

- 3.1- Origine des observations du public**
- 3.2- Analyse des observations**

### **4. ANALYSE**

- 4.1- Sur la forme du dossier soumis au public et de l'enquête**
- 4.2- Sur le fond**

### **5. AVIS**

### **6. ANNEXES**

- 6.1- Plan parcellaire détaillé**
- 6.2- Courriel de la SERL adressé au propriétaire de la parcelle BB140**

## **1- GENERALITES**

### **Demandeur :**

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS POUR LE RHONE ET  
L'AGGLOMERATION LYONNAISE (SYTRAL)

21 Boulevard Vivier Merle

69003 LYON

### **Autorité organisatrice :**

PREFECTURE DU RHONE

Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées

2e Bureau – Urbanisme et Affaires domaniales

106 rue Pierre Corneille

69003 LYON

### **Composition de la commission d'enquête :**

M. Jean LEVET, retraité, Ingénieur des Travaux publics et du bâtiment ;

Mme Karine BUFFAT – PIQUET, Conseil en environnement, aménagement et urbanisme ;

M. Gilles MATHIEUX, urbaniste consultant, Ingénieur en chef territorial honoraire.

### **Période d'enquête publique :**

**Ouverture de l'enquête :** 14/06/2011

**Fermeture de l'enquête :** 18/07/2011

## **1.1- Objet de l'enquête.**

Le SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS POUR LE RHONE ET L'AGGLOMERATION LYONNAISE (SYTRAL) a pour projet d'acquérir 6 parcelles ou parties de parcelles sur la commune de DECINES CHARPIEU en vue **du débranchement (extension) de la ligne de tramway T3 pour la desserte du futur Grand Stade de l'Olympique Lyonnais.**

L'accessibilité au futur Grand Stade lors des évènements est une préoccupation majeure, au croisement des questions de sécurité, de gestion de circulation, de respect des riverains et de développement durable. A l'issue d'une concertation avec les collectivités locales et les services de l'Etat, un schéma global d'accessibilité a été élaboré en octobre 2009, privilégiant une desserte multimodale. Parmi les objectifs définis dans le schéma pour assurer la desserte multimodale du futur Grand stade, figure l'utilisation privilégiée des transports en commun.

Le projet de débranchement de la ligne de tramway T3 jusqu'au Grand Stade de l'Olympique Lyonnais et ses activités connexes, répond par ailleurs à l'objectif de développement du réseau de transports en communs porté par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et le SYTRAL à travers le plan de mandat 2008-2014.

**Cette enquête publique a pour objectif de :**

- **Vérifier l'exactitude des données cadastrales contenues dans le dossier et leur conformité avec le projet d'aménagement de débranchement de la ligne de tramway T3,**
- **Vérifier que l'information des propriétaires a été assurée conformément à la réglementation.**

Une procédure de déclaration d'utilité publique relative à l'extension de la ligne de tramway T3 pour la desserte du futur Grand Stade est conjointe à la présente enquête parcellaire en vue

d'apprécier le caractère d'utilité publique du projet et des expropriations associées.

### **1.2- Cadre juridique.**

Ce projet est concerné par la réglementation du code de l'expropriation au titre des articles R 11-14-1 et suivants.

### **1.3- Nature et caractéristiques du projet.**

Le projet d'extension de la ligne 3 pour la desserte du Grand Stade comprend :

- Le débranchement de la ligne à l'ouest de l'intersection « route de Jonage-ligne T3 » sur la commune de Décines-Charpieu. Les voies partiront en direction du Sud pour s'arrêter sur le Mail situé face à l'entrée principale du Grand Stade. Le projet de débranchement propose une plate-forme de tramway à deux fois deux voies afin d'assurer des boucles indépendantes de trams directs et dédiés à la desserte du Grand Stade, au départ et à destination de La Soie et de La Part-Dieu d'une part, et de Meyzieu d'autre part. Le Sytral a retenu une solution « en diapason » offrant une circulation différenciée des rames allant ou venant de Lyon ou de Meyzieu.
- La création d'une station (voies et quais) à usage événementiel sur le Mail.
- La création d'une trémie sur l'avenue Jean-Jaurès.

L'ensemble du projet permettra d'acheminer spécifiquement 13 100 spectateurs (7 100 depuis Meyzieu Z.I. et 6 000 depuis Part-Dieu et La Soie) sur un créneau horaire qui débute 2 heures avant l'évènement. Ils doivent repartir en environ 1 heure après la fin de l'évènement. Le calibrage du dispositif est basé sur les données maximales de fréquentation du stade, soit 58 000 spectateurs.

Les parcelles ou parties de parcelles à acquérir, pour une emprise totale de 11 080 m<sup>2</sup>, se situent de part et d'autre de la route de Jonage, au Nord de l'avenue Jean-Jaurès.

#### **1.4- Composition du dossier.**

Le dossier de l'enquête parcellaire, joint à celui relatif à la déclaration d'utilité publique et soumis au public se compose d'un plan de situation, d'un plan parcellaire détaillé au 1/1000 et d'un état parcellaire (liste des propriétaires des parcelles ou parties de parcelles à exproprier, surfaces et origines de propriété de ces dernières).

Ce dossier est resté à disposition du public en Mairie de Décines-Charpieu selon les horaires d'ouverture au public et durant toute la durée de l'enquête.

## **2- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **2.1- Désignation de la commission d'enquête**

La commission d'enquête a été désignée par arrêté préfectoral du 20 mai 2011, n°2011-3649 :

- en qualité de Président :

M. Jean LEVET, retraité, Ingénieur des travaux publics et du bâtiment ;

- en qualité de membres titulaires :

Mme Karine BUFFAT-PIQUET, Conseil en environnement, aménagement et urbanisme ;

M. Gilles MATHIEUX, urbaniste consultant, Ingénieur en chef territorial honoraire ;

- en qualité de membre suppléant :

M. Michel LEGRAND, Retraité, Urbaniste qualifié OPQU.

### **2.2- Concertation avec l'autorité organisatrice**

Le Président de la commission d'enquête a rencontré à plusieurs reprises les services de la Préfecture avant le lancement effectif de l'enquête.

### **2.3- Préparation de l'enquête**

La préparation de l'enquête s'est décomposée comme suit :

- Contacts avec l'autorité organisatrice : Préfecture du Rhône ;

- Réunion, en Mairie de Décines, de l'ensemble des commissions d'enquête concernées par le projet du Grand Stade, à l'initiative du Grand Lyon ;
- Contacts avec le demandeur : SYTRAL ;
- Parcours de la ligne T3 depuis la Part-Dieu et visite du site avec le demandeur ;
- Contrôle de l'information du public

#### Contacts avec les services de la Préfecture du Rhône :

En préparation de l'arrêté portant ouverture de l'enquête, les dates et le lieu de permanences ont été fixés en fonction du contexte particulier de la multiplicité des enquêtes publiques simultanées portant sur le projet du Grand Stade.

#### Réunion de l'ensemble des commissions d'enquête :

Le Grand Lyon a pris l'initiative de réunir le 29/03/2011 l'ensemble des commissions d'enquête concernées simultanément par le projet du Grand Stade, avec pour objectif de présenter globalement le programme ainsi que l'ensemble des procédures administratives ayant conduit à sa démultiplication en neuf dossiers soumis à enquêtes publiques.

#### Contacts avec le demandeur :

Deux réunions préparatoires ont été organisées avec le SYTRAL :

- le 12/04/2011, avec le chef de projet et avec le directeur du développement pour les projets du plan de mandat du SYTRAL, pour un exposé du dossier et des études complémentaires en cours,
- le 10/06/2011, avec le chef de projet, pour un parcours de la ligne T3 à partir de la Part-Dieu et une visite du site.
- 

## **2.4- Organisation des permanences**

Les dates et le lieu des permanences ont été arrêtés conjointement avec la Préfecture, en tenant compte des calendriers des autres enquêtes et des horaires d'ouverture de la mairie de Décines.

#### Disposition sur place :

Pour chacune des permanences, une salle a été réservée pour recevoir le public. Les dossiers et les registres relatifs aux différentes enquêtes étaient mis à disposition du public dans des boxes juxtaposés disposant chacun de peu d'espace, compte tenu de la surface de la salle. Un accueil était assuré par une équipe d'hôtesse extérieures aux services municipaux, chargées d'orienter le public vers les différents dossiers, mais ne possédant pas de qualification en urbanisme ou en droit administratif.

#### Permanences en mairie :

- mardi 14 juin 2011 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- mardi 28 juin 2011 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- jeudi 30 juin 2011 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- mercredi 13 juillet 2011 de 9h à 12h et de 14h à 17h

### **2.5- Visite des lieux**

La première visite effectuée le 10/06/2011 avec le chef de projet du SYTRAL a permis de repérer précisément l'emprise du projet de l'extension de la ligne T3, ainsi que les contraintes de mise en œuvre en phase chantier, notamment la création d'une dérivation provisoire de l'avenue Jean Jaurès pendant la réalisation de la trémie.

Une deuxième visite effectuée par les membres de la commission le 14/06/2011 à l'heure de pointe de circulation du soir a permis de constater l'importance du trafic routier sur la route de Genas et sur l'avenue Jean-Jaurès.

## **2.6- Information effective du public**

L'information minimum légale a été réalisée.

La commission a constaté l'affichage en mairie de Décines et sur place avenue Jean-Jaurès et route de Genas.

Chaque propriétaire des terrains à exproprier dans l'emprise du projet a été informé de la présente enquête par courrier recommandé avec AR. L'ensemble des avis recommandés ont été retirés par les propriétaires.

Le parcellaire concerné se compose de 6 parcelles dont 1 est entièrement occupée par un garage automobile et son parking, en activité.

## **2.7- Incidents relevés au cours de l'enquête**

Les premiers jours de l'enquête, le dossier et le registre de l'enquête parcellaire ont été présentés au public dans le même espace que ceux de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le registre de l'enquête parcellaire a été confondu par un certain nombre de requérants avec celui de la DUP.

Le Président de la commission d'enquête a donc demandé à la mairie de Décines de présenter à part le registre de l'enquête parcellaire aux personnes intéressées particulièrement par cette enquête.

## **2.8- Clôture de l'enquête et modalités de transfert**

Le registre de l'enquête a été clos par Monsieur Pierre CREDOZ, Maire de Décines et remis en mains propres au Président de la commission d'enquête.

## **2.9- Participation du public à l'enquête**

La participation du public à l'enquête parcellaire a été minime, compte tenu du petit nombre de parcelles concernées, et s'est trouvée marginalisée par l'importance de la participation du public à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

### 3- OBSERVATIONS DU PUBLIC

#### 3.1- Origine des observations du public

n° observation	auteur	qualité
1	M. MEZIANE Berchar	Habitant de Décines
2	Non renseigné	sans
3	Non renseigné	sans
4	Mme MAIO Nicolina	Habitante de Décines
5	Mme PAPAZIAN Denise-Michel	Habitant de Décines
6	MMs. CASSALDO Lucien et RAVEL Daniel	Habitants de Décines
7	M. RIOCREUX Serge	Habitant de Décines
8	M. MAIO Santo	Habitant de Décines
9	Non renseigné	sans
10	Non renseigné	sans
11	M. BERAUD J.	sans
12*	M. DARGAUD A.	Habitant de Décines
13*	Mme ALLIOT Marie-José	Habitant de Décines
14	Mme CROVILLE Galane	Habitante de Décines
15	M. CROIZAT Florian	sans
16	Mme MOREAU Colette	Habitante de Décines
17	M. FUSTER A.	Habitant de Décines
18	M. BERLOINT Jacques	sans
19	M. BONNAND P.	Habitant Lyon 3e
20	M. SCHALLER	Habitant de Décines
21	M. SPALVIERI	Habitant de Décines
22	Mme SCHALLER	Habitante de Décines
23	Mme MATHIEU Cécile	Habitante de Décines
24	M. LION J.P.	sans
25*	MMs TETE Etienne BLANCHARD et KASKARIAN	sans
26	M. MERITE G.	Habitant de Décines
27*	M. LAFONTAINE Jean	Propriétaire de la parcelle BB 140

#### 3.2- Analyse des observations

Sur 27 observations portées sur le registre d'enquête parcellaire, seules 4 (repérées par un \* dans le tableau ci-dessus) font référence explicitement à l'objet de l'enquête. Les 23 autres portent manifestement sur l'enquête préalable à la DUP et peuvent donc être considérées hors sujet dans le cadre de l'enquête parcellaire.

La présente analyse porte donc sur les 4 observations en rapport avec l'enquête parcellaire.

### **Observations n°12 et 13**

**Par respectivement M. DARGAUD A. et Mme ALLIOT Marie-José, en qualité d'habitants de Décines**

**Le 17/06/2011**

**Par écrit dans le registre**

#### **Synthèse des 2 observations :**

- Contestation de l'utilité et de la justification des expropriations concernant la réalisation d'un projet à finalité privée
- Préoccupation concernant le « désarroi » des propriétaires concernés

#### **Avis de la commission d'enquête**

**Ces remarques ont pour objet de contester plus généralement l'utilité publique du projet, elles seraient plus pertinentes dans le cadre de l'enquête préalable à la DUP.**

### **Observation n°25**

**Par MMs TETE Etienne, BLANCHARD et KASKARIAN, sans référence de domicile**

**Le 12/07/2011 par écrit dans le registre**

#### **Synthèse de l'observation :**

Les pétitionnaires contestent les modalités d'accès du public au registre de l'enquête parcellaire.

#### **Avis de la commission d'enquête**

**La multiplicité des enquêtes simultanées portant sur le projet du Grand Stade a nécessité en mairie de Décines un dispositif de présentation au public des différents dossiers dans un**

**espace dédié, séparé en plusieurs cellules, avec un accueil commun confié à une équipe d'hôtesses.**

**La commission a pu constater lors de sa première permanence la confusion par le public du registre d'enquête parcellaire avec celui de l'enquête préalable à la DUP, au risque de ne pouvoir valider les remarques portées sur un registre inapproprié.**

**C'est à la demande de la commission que le registre d'enquête parcellaire a donc été disjoint du reste du dossier, lequel est resté regroupé avec celui de l'enquête préalable à la DUP. Dans le box réservé à l'extension de T3, une affichette précisait que le registre d'enquête parcellaire était à la disposition du public sur le bureau des hôtesses.**

**La commission remarque par ailleurs que l'observation n°25 ne faisant pas référence au fond du dossier d'enquête parcellaire, ne peut donc être prise en compte.**

### **Observation n°27**

**Par M. LAFONTAINE Jean domicilié à Bouillargues (30), propriétaire indivis de la parcelle BB140 « Moulin d'Amont »**

**Le 18/07/2011 par écrit dans le dossier**

### **Synthèse de l'observation**

- S'étonne du maintien de la parcelle BB140 dans l'emprise du projet du SYTRAL et joint à son observation un courriel de la SERL en date du 13 juillet 2011, lui confirmant l'abandon du projet d'acquisition de la dite parcelle par le SYTRAL
- Demande que soit confirmé officiellement l'exclusion de la parcelle BB140 de la déclaration d'utilité publique

### **Avis de la commission**

**La commission prend acte de cette demande et propose au SYTRAL de modifier son dossier en conséquence.**

## **4- ANALYSE**

### **4.1- Sur la forme du dossier soumis au public et de l'enquête**

Le dossier a été établi conformément aux dispositions de l'article R 11-14 du code de l'expropriation.

Le plan parcellaire des terrains à exproprier présentés dans le dossier est cohérent avec le projet de débranchement de la ligne de tramway T3 conjointement soumis à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les propriétaires des terrains concernés par l'expropriation ont été identifiés par le maître d'ouvrage et ont été correctement informés par notifications individuelles avec accusé de réception de l'enquête parcellaire.

### **4.2- Sur le fond**

Le projet prévoit une expropriation de quelques terrains dans le cadre du projet d'extension de la ligne de tramway T3 sous réserve de la déclaration d'utilité publique de ce dernier et de l'arrêté de cessibilité.

Le maintien de l'activité du garage automobile a été assuré en maintenant le bâti en dehors du périmètre des terrains à exproprier et en recherchant une solution de remplacement du parking supprimé par le projet, dans le cadre d'un échange foncier, en dehors du dossier de l'enquête. En l'absence d'un échange foncier, une autre solution devrait être envisagée.

L'emprise des surfaces à acquérir a été ajustée aux stricts besoins fonctionnels du projet d'extension de la ligne.

## **5- AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

**En conclusion de cette enquête**, en l'état actuel du dossier, au vu des éléments qu'il contient et après avoir étudié les incidences du projet,

la commission d'enquête estime, pour les raisons détaillées dans le présent rapport que :

- Les propriétaires des terrains destinés au projet d'extension de la ligne de tramway T3 ont été correctement identifiés et régulièrement informés,
- Les limites de l'emprise soumise à l'enquête parcellaire correspondent aux besoins fonctionnels du projet d'extension de la ligne à l'exception de la parcelle BB140,

Et,

donne un **AVIS FAVORABLE** à la demande du SYTRAL, assorti d'une réserve

**Réserve :**

- Exclure la parcelle BB140 de l'emprise des terrains à exproprier

Fait à Lyon, le 17 août 2011,

**Les membres de la commission d'enquête**

**Jean LEVET, Président**

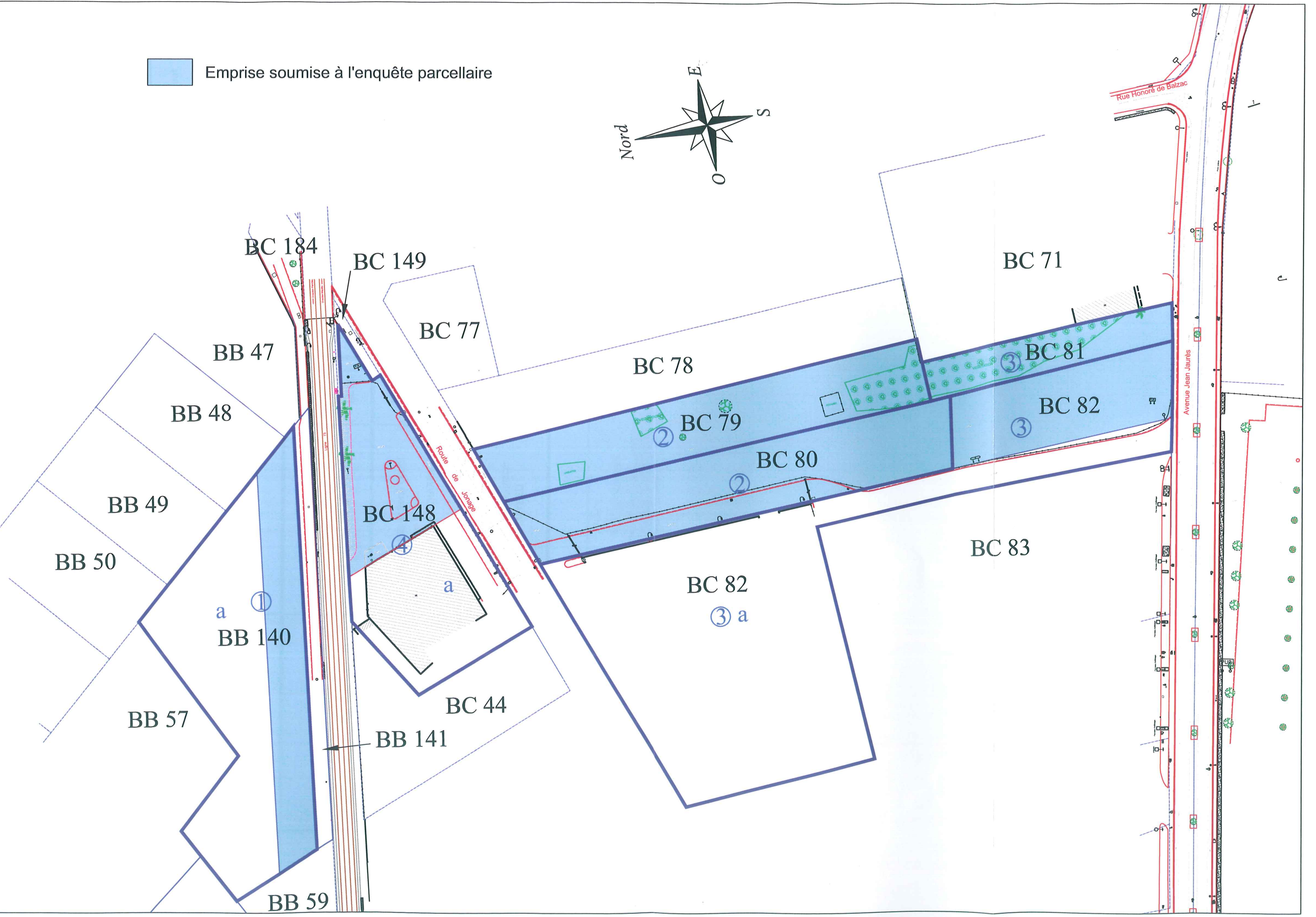
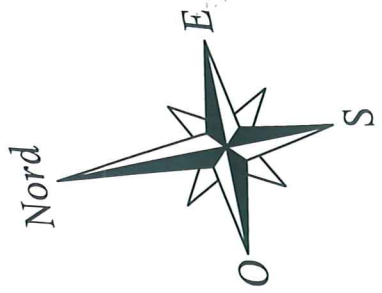
**Karine BUFFAT-PIQUET**

**Gilles MATHIEUX**

## 6- ANNEXES

## 6.1- Plan parcellaire détaillé

Emprise soumise à l'enquête parcellaire



## **6.2- Courriel de la SERL adressé au propriétaire de la parcelle BB140**

**Jean LAFONTAINE**

---

De : "CASATI Bruno" <b.casati@serl.fr>  
À : "Jean LAFONTAINE" <lafontaine.jean@wanadoo.fr>  
Envoyé : mercredi 13 juillet 2011 07:51  
Objet : RE: Le moulin d'amont BB140

Bonjour Monsieur,

Je fais suite à notre dernier entretien et vous confirme l'abandon de l'acquisition par le SYTRAL.  
Bien cordialement,

Bruno CASATI

Expert foncier référent • Tél. +33 (0)4 72 61 50 10 • Mobile +33 (0)6 25 95 45 80 • b.casati@serl.fr  
Retrouvez toutes nos infos sur [www.serl.fr](http://www.serl.fr)



*Merci au gîte  
le 18 juillet 2011  
P.H.*